

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-06-27-014
Séance du 27 juin 2022

Date de convocation : 21 juin 2022

Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.
La séance a eu lieu en public.

PRESENTS : Romain DAUBIÉ, Christian GUILLEMOT, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Mustafa SARIKAYA, Christiane GUERRERO, Laurence RAVEROT, Patrick RENARD, Josette SAVARINO, René BERTRAND, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Jean-Paul DA SILVA, Carine MOUSTAUD, Corinne DEBARREIX-PAGE, Maryse PACCARD, Manon RIGOLLIER, Inès DUBOIS, Jean-Claude PERRON, Nathalie MONDY, Amara BOUDIB.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Franck GENILLON (procuration à Virginie BECQUET), Irène TOST (donne procuration à Romain DAUBIÉ) Christian PRADIER (procuration à Mustafa SARIKAYA), Pascal JUSSEAU (procuration à Anne FABIANO), Jean-Luc CHARVET (procuration à Karine GARNIER),

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne FABIANO

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Pouvoirs : 5

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire rappelle que les subventions allouées aux associations pour l'année 2022 ont fait l'objet d'une délibération le 9 février 2022, au moment du vote du budget primitif.

Monsieur le Maire explique que la Commune a été sollicitée le 7 mai 2022 donc postérieurement à la date du dernier conseil par l'association « Montluel Solidaire » pour le versement de subventions.

Considérant l'intérêt communal du projet porté par cette association, il est proposé une modification est à la liste des subventions du 9 février 2022, à savoir l'attribution à l'association « Montluel Solidaire » :

- D'une subvention exceptionnelle de 2 500 € ;
- D'une subvention de fonctionnement de 500 € à cette même association.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER les modifications suivantes à la liste des subventions pour l'année 2022 :**

| Secteur | Nom association | Montant inscrit au BP 2022 | A adopter par délibération |
|----------------|--|----------------------------|----------------------------|
| Solidarité | Montluel Solidaire (Subvention exceptionnelle) | 0,00 | 2500,00 |
| Solidarité | Montluel Solidaire (Subvention de fonctionnement) | 0,00 | 500,00 |
| Somme à valoir | Provision subventions 2022 | 59 263,67 | 56 263,67 |

- **D'ACCORDER** à l'association « Montluel Solidaire » une subvention exceptionnelle d'un montant de 2500,00 € pour l'année 2022 ;
- **D'ACCORDER** à l'association « Montluel Solidaire » une subvention de fonctionnement d'un montant de 500,00 € pour l'année 2022 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mandater ces subventions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur

Transmise en Préfecture le :
Reçue en Préfecture le :
Affichée le :

Le Maire
Romain DAUBIÉ

Le Maire
Romain DAUBIÉ